

Les consultations remboursées boudées par les psychologues

À partir du 1^{er} mars, le patient pourra se faire rembourser sa consultation chez le psychologue. Mais le tarif proposé de 45 euros ne séduit pas les praticiens.

JEAN-PAUL BOMBAERTS

Les psychologues ne se bousculent pas pour participer au nouveau système de remboursement des consultations proposé par la ministre de la Santé Maggie De Block (Open Vld). Annoncé en juin 2018, ce dispositif entrera en vigueur le 1^{er} mars prochain.

L'idée est de permettre à environ 120.000 patients, souffrant de troubles légers ou moyens (tels que dépression, angoisse, dépendance à l'alcool...) de suivre 4 à 8 séances chez un psychologue à un prix avantageux: 11 euros par séance (ou 4 euros s'il a droit à l'intervention majorée), l'Inami prenant le reste à sa charge.

Une enveloppe de 22,5 millions d'euros a été prévue à cet effet. L'initiative s'inscrit dans la foulée de la reconnaissance officielle, en 2016, de la profession de psychologue clinicien. En favorisant l'accessibilité, la ministre espère que les gens consulteront avant que leur état ne s'aggrave.

Le système est toutefois assorti de trois conditions: il faut une prescription par un généraliste, la consultation doit avoir lieu en milieu hospitalier et le prix de la séance est fixé à 45 euros pour une séance de 45 minutes ou 60 euros pour une séance d'une heure. Cette triple contrainte contrarie les praticiens. Une consultation de 45 minutes est le plus souvent tarifée autour de 60 euros.

Praticiens mécontents

La perspective de renoncer à 25% de chiffre d'affaires pour participer à la convention passe mal. «Lors de notre assemblée générale en novembre dernier, nos membres étaient déjà très remontés», rappelle Catherine Choque, présidente de l'Union professionnelle des psychologues cliniciens francophones (UPPCF). Aujourd'hui, elle appelle ses membres «à se montrer prudents». «Pour le reste, nous ne disposons pas, pour l'heure, de chiffres quant au taux de conventionnement parmi nos membres», précise-t-elle.

De son côté, l'association professionnelle flamande des psychologues VVKP a appelé ses membres à rejeter la proposition de la ministre. Dans le Limbourg par exemple, 10 psychologues ont répondu

présent, alors qu'il faudrait 220 postes pour répondre à la demande. En Flandre-Occidentale, 14 se sont présentés sur 132 attendus.

«Outre le manque de concertation avec la ministre, nous déplorons que les pathologies plus lourdes soient exclues du système et nous doutons que 4 à 8 séances soient suffisantes pour traiter une pathologie même légère», explique Catherine Choque.

Tout aussi problématique, selon l'UPPCF, est le renvoi obligatoire par le médecin généraliste ou le psychiatre. «La démarche d'aller consulter un psychologue est déjà difficile. Ajouter des barrières supplémentaires n'est pas souhaitable pour une personne qui se décide enfin à franchir le pas.»

Enfin, l'UPPCF juge paradoxal d'organiser des soins de première ligne à partir du milieu hospitalier, alors que la réforme des soins en santé mentale s'inscrit, au contraire, dans un déplacement de la position centrale de l'hôpital vers les soins de première ligne.

Des professeurs de la faculté de psychologie de l'université de Gand (UGent) ont également tenu à réagir, hier, en précisant que leurs objections dépassent la seule question tarifaire. Ainsi, ils ne sont pas d'accord avec le principe d'un droit de regard accordé au médecin traitant, estimant que les psychologues cliniciens sont mieux formés que les généralistes pour dresser un diagnostic.

Maggie De Block n'entend toutefois pas céder. Elle déplore que les psychologues refusent «le tarif d'un euro la minute» et elle déclare faire confiance au patient qui «choisira s'il préfère payer 11 euros ou 60 euros pour une séance».

45€

Le tarif de la consultation chez le psychologue a été fixé à 45 euros pour une séance de 45 minutes. Les psychologues réclament d'habitude 60 euros.